

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 15 décembre 2025 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 01 décembre 2025 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #2 - Johanne Joannette  
Siège #3 - Raymond Bisailon  
Siège #4 - Annie Gagnon  
Siège #5 - Bruno Lavallée  
Siège #6 - Michel Dorais

Est absent à cette séance :  
Siège #1 - Yves Arcouette

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2025-12-405**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 01 décembre 2025.

### **Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025.
  - 3.2 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2025.
- 4 - CORRESPONDANCE
  - 4.1 - Demande de sollicitation de l'Association pulmonaire du Québec.
  - 4.2 - Demande de madame Nancy Arseneau.
  - 4.3 - Demande de subvention pour un souper spaghetti au profit d'un stage humanitaire au Togo.
  - 4.4 - Collaboration environnementale avec la CDRN.
  - 4.5 - Demande de soutien financier pour l'aide alimentaire par le Centre de Bénévolat d'Acton Vale.

- 4.6 - Campagne 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes.
- 4.7 - Demande de la Fabrique St-André - Projet "Allume ta lumière".
- 5 - CONSEIL
  - 5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
  - 5.2 - Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions.
  - 5.3 - Renouvellement des logiciels Sport-Plus.
  - 5.4 - Résolution relative au renouvellement du contrat de service à intervenir avec Radio-Acton Inc.
  - 5.5 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif #1 - Réhabilitation de la route Tétreault.
  - 5.6 - Résolution accordant une autorisation d'occupation du domaine public en vertu du règlement 285-2015.
- 6 - RAPPORTS MENSUELS
  - 6.1 - Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE
- 9 - TRÉSORERIE
  - 9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer
  - 9.2 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). - Volet projets particuliers d'amélioration - rue de la Présentation.
- 10 - GREFFE MUNICIPALE
  - 10.1 - Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.
  - 10.2 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.
- 11 - RESSOURCES HUMAINES
  - 11.1 - Résolution pour autoriser une offre de service soumise par ited.
- 12 - COUR MUNICIPALE
- 13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- 14 - TRAVAUX PUBLICS
- 15 - LOISIRS
- 16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES
- 17 - INCENDIE
  - 17.1 - Résolution pour renouveler le contrat avec ICO Technologies.
- 18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 18.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.
- 19 - VARIA
  - 19.1 - Vote de félicitations au maire Éric Charbonneau.
  - 19.2 - Vote de félicitations au conseiller Bruno Lavallée.
- 20 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2025-12-406

#### **3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2025 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-12-407

#### **3.2 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2025.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 novembre 2025 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2025, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **4 - CORRESPONDANCE**

2025-12-408

#### **4.1 - Demande de sollicitation de l'Association pulmonaire du Québec.**

Attendu que l'Association pulmonaire du Québec (APQ), en collaboration avec Santé Canada, sollicite la Ville d'Acton Vale à participer à la campagne Villes et municipalités contre le radon, afin de sensibiliser les citoyens au danger que le radon représente;

Attendu que l'Association souhaite que la Ville d'Acton Vale informe ses citoyens qu'une plateforme est en ligne sur leur site Web donnant accès aux données des mesures de radon d'un secteur donné;

Attendu que l'Association souhaite mettre à la disposition de la Ville d'Acton Vale tout le matériel promotionnel numérique afin que cette dernière soutienne la campagne et conscientise ses citoyens;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais il est résolu :

Que le conseil en prenne acte, puisque la Ville d'Acton Vale sensibilise déjà ses citoyens via son site internet, conformément à Santé Canada.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-12-409

**4.2 - Demande de madame Nancy Arseneau.**

Attendu que madame Nancy Arseneau a demandé si la Ville pouvait implanter un programme de stérilisation pour les chats errants, comme cela se fait dans plusieurs municipalités du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon, et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale est sur le point de conclure une entente avec la S.P.A.D. afin d'offrir ce service, et que la S.P.A.D. diffusera un communiqué à cet effet une fois l'entente finalisée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-12-410

**4.3 - Demande de subvention pour un souper spaghetti au profit d'un stage humanitaire au Togo.**

Attendu que Mme Ophélie Turgeon, résidente d'Acton Vale, a présenté une demande d'aide financière à la Ville afin d'appuyer un projet de stage humanitaire au Togo prévu en mai 2026 dans le cadre de la technique en hygiène dentaire ;

Attendu que Mme Turgeon et dix (10) de ses collègues finissantes participeront à un stage final visant à offrir des soins dentaires et des activités de prévention dans des écoles primaires du Togo ;

Attendu que divers événements bénéfiques sont organisés pour financer ce projet, dont un souper spaghetti qui se tiendra le 24 janvier 2026, à la salle 5 de l'aréna d'Acton Vale ;

Attendu que la requérante demande que la Ville accorde une subvention équivalente au coût de location de la salle utilisée pour l'événement ;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale ne peut accorder la subvention demandée, puisque la demande ne cadre pas avec les critères d'admissibilité prévus aux politiques de subvention de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-12-411

#### **4.4 - Collaboration environnementale avec la CDRN.**

Attendu que la Corporation de Développement de la Région de Nicolet (CDRN) souhaite poursuivre sa collaboration avec les municipalités afin de bâtir un avenir tenant compte des différents enjeux environnementaux;

Attendu que les défis engendrés par les changements climatiques requièrent une concertation régionale et des actions concertées entre les partenaires municipaux;

Attendu que plusieurs projets environnementaux ont été réalisés dans diverses municipalités de la région au cours des deux dernières années;

Attendu que la CDRN rappelle qu'un siège est réservé à chacune des municipalités au sein de son conseil d'administration, permettant ainsi de faire valoir leur point de vue et de participer activement à la réflexion et au développement de projets communs;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale désignera une personne ultérieurement pour siéger au conseil d'administration de la CDRN, afin de poursuivre la mission environnementale et appuyer le développement des initiatives régionales.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-12-412

#### **4.5 - Demande de soutien financier pour l'aide alimentaire par le Centre de Bénévolat d'Acton Vale.**

Attendu que le Centre de bénévolat d'Acton Vale offre des services essentiels à la population, notamment en matière d'aide alimentaire pour les personnes et familles en situation de vulnérabilité;

Attendu qu'une demande de soutien financier est soumise à la Ville pour la poursuite et l'amélioration des services d'aide alimentaire, particulièrement dans un contexte d'augmentation des besoins dans la communauté;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

D'accorder au Centre de bénévolat d'Acton Vale une aide financière au montant de 2 500 \$ afin de soutenir ses activités d'aide alimentaire;

Que ce montant soit imputé au poste budgétaire approprié prévu à cette fin au budget de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **4.6 - Campagne 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes.**

La Ville d'Acton Vale, en signe de solidarité, est invitée, du 25 novembre au 6 décembre 2025, pour la campagne « 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes », à porter le ruban blanc.

**Le conseil en prend acte.**

2025-12-413

#### **4.7 - Demande de la Fabrique St-André - Projet "Allume ta lumière".**

Attendu que la Fabrique St-André soumet une demande à la Ville pour l'achat d'une lumière dans le cadre du projet « Allume ta lumière »;

En conséquence, le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement, à la Fabrique de la paroisse Saint-André d'Acton dans le cadre du projet « Allume ta lumière ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **5 - CONSEIL**

#### **5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.**

Aucune dépense

2025-12-414

#### **5.2 - Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions.**

Attendu la réception de quatre (4) factures, portant les numéros CESA62690, CESA63332, CESA63735 et CESA64277, émises par PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications du 01 janvier au 31 décembre 2026;

Attendu que PG Solutions est le seul fournisseur pour ce logiciel;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, telles que soumises par PG Solutions, les offres de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications liées à l'usage des logiciels d'application pour l'exercice financier 2025;

D'autoriser une dépense d'un montant de 95 177 \$ plus les taxes applicables, ainsi que son paiement, pour les factures portant les numéros CESA62690, CESA63332, CESA63735 et CESA64277 émises à cet effet par PG Solutions.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-12-415

**5.3 - Renouvellement des logiciels Sport-Plus.**

Attendu la réception de la facture, portant le numéro RFMS25-000103, émise par LS+ Sport-Plus Inc. pour le renouvellement du contrat de maintenance et de soutien de l'application AC Loisirs du 01 janvier au 31 décembre 2026;

Attendu que LS+ Sport-Plus Inc. est le seul fournisseur pour ce logiciel;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, telles que soumises par LS+ Sport-Plus Inc, l'offre de renouvellement du contrat de maintenance et de soutien de l'application liée à AC Loisirs;

D'autoriser une dépense d'un montant de 8 600 \$ plus les taxes applicables, ainsi que son paiement, pour la facture portant le numéro RFMS25-000103 émise à cet effet par LS+ Sport Plus Inc.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-12-416

**5.4 - Résolution relative au renouvellement du contrat de service à intervenir avec Radio-Acton Inc.**

Attendu que la Ville veut renouveler le contrat qu'elle détient avec Radio-Acton Inc. pour fins de diffusion de publicités et communiqués pour 2026;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

De renouveler le contrat de service à intervenir avec Radio-Acton Inc. et d'autoriser une dépense d'un montant de 9 142.43 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à Radio-Acton Inc. en considération des services rendus pour la diffusion de publicités et communiqués pour l'année 2026.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-12-417

**5.5 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif #1 - Réhabilitation de la route Tétreault.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.1, relatif aux travaux de réhabilitation de la route Tétreault;

Attendu la recommandation de monsieur Simon Houle, ingénieur de la firme EXP;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 626 087.98 \$ plus taxes, à Pavage Maska Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.1, incluant la directive de changement DCT-C01 au montant de 7 754.60, plus taxes;

De financer cette dépense par le programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement;

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.1 – Travaux de réhabilitation de la route Tétreault.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-12-418

**5.6 - Résolution accordant une autorisation d'occupation du domaine public en vertu du règlement 285-2015.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a adopté le Règlement numéro 285-2015 relatif à l'occupation de son domaine public ;

Considérant que la Ville a reçu une demande d'autorisation rencontrant les exigences de ce règlement;

Attendu que cette autorisation doit être accordée par résolution du conseil;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'occupation de son domaine public, à savoir les lots numéros 4 110 668 et 3 535 745 par le requérant Ferme MR Chagnon, représenté par monsieur René Chagnon, propriétaire des lots numéro 4 110 668 et 3 535 745 qui devient le titulaire de cette autorisation aux conditions prévues à ce règlement;

Que les conditions applicables à cette autorisation sont les suivantes :

- Respecter les conditions qui sont prévues aux fins de cette utilisation, notamment quant au maintien de l'assurance responsabilité civile exigée pendant toute la durée de leur occupation du domaine public;
- Fournir les plans tels que construits du bâtiment ou de l'ouvrage autorisé, le cas échéant;
- S'engager par écrit à demeurer responsable de tout dommage aux biens ou aux personnes résultant de son occupation, à prendre fait et cause pour la municipalité et la tenir indemne dans toute réclamation pour de tels dommages;
- Entretenir adéquatement le bâtiment ou l'ouvrage autorisé, de manière qu'il ne cause pas de dommages à la propriété municipale ou aux immeubles contigus;
- Respecter toutes les autres conditions que le conseil peut prévoir, eu égard à ses compétences et à l'exercice de son droit de propriété, dans le but d'atténuer l'impact de cette autorisation, notamment le fait qu'un représentant de la municipalité soit présent sur les lieux lors de l'exécution des travaux.

Que la présente autorisation soit inscrite au Registre des autorisations.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## 6 - RAPPORTS MENSUELS

### 6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

**Le conseil prend acte.**

## 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

7.1 Greffe municipal et Cour municipale

7.2 Services culturels et sportifs

7.3 Travaux publics

7.4 Direction générale

7.5 Bibliothèque municipale

7.6 Urbanisme

7.7 Trésorerie

7.8 Incendie

7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux

7.10 Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

## 8 - DIRECTION GÉNÉRALE

## 9 - TRÉSORERIE

2025-12-419

### 9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
Liste des chèques émis et des paiements directs du 6 au 25 novembre 2025	70 109.70 \$
• Paiements par AccèsD du 6 au 25 novembre 2025	115 339.25 \$
• Salaires, REER pour le mois de novembre 2025	175 727.75 \$
• Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 6 au 25 novembre 2025	000.00 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
Pour le mois de novembre 2025	245 300.77 \$
<b>Grand Total</b>	<b>606 477.47 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-12-420

**9.2 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). - Volet projets particuliers d'amélioration - rue de la Présentation.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale approuve les dépenses d'un montant de 22 236.96 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**10 - GREFFE MUNICIPAL**

2025-12-421

**10.1 - Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.**

Attendu que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal doit être établi par résolution avant le début de chaque année;

Attendu que l'article 320 de cette même loi prévoit que le greffier doit donner avis public du contenu du calendrier;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 comme suit :

Lundi 19 janvier 2026, à 20 h.	Lundi 06 juillet 2026, à 20 h.
Lundi 02 février 2026, à 20 h.	Lundi 03 août 2026, à 20 h.
Lundi 16 février 2026, à 20 h.	Lundi 17 août 2026, à 20 h.
Lundi 02 mars 2026, à 20 h.	Mardi 8 septembre 2026, à 20 h.
Lundi 16 mars 2026, à 20 h.	Lundi 21 septembre 2026, à 20 h.
Mardi 07 avril 2026, à 20 h.	Lundi 05 octobre 2026, à 20 h.
Lundi 20 avril 2026, à 20 h.	Lundi 19 octobre 2026, à 20 h.
Lundi 04 mai 2026, à 20 h.	Lundi 02 novembre 2026, à 20 h.
Mardi 19 mai 2026, à 20 h.	Lundi 16 novembre 2026, à 20 h.
Lundi 01 juin 2026, à 20 h.	Lundi 07 décembre 2026, à 20 h.
Lundi 15 juin 2026, à 20 h.	Lundi 21 décembre 2026, à 19h (budget)
	Lundi 21 décembre 2026, à 20h.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2025-12-422**

**10.2 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.**

Attendu que BFL Canada risques et assurances Inc. a transmis, aux fins de paiement, une facture émise pour le renouvellement de l'assurance automobile pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 1<sup>er</sup> décembre 2026;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 24 419.27 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à BFL Canada risques et assurances Inc. pour le paiement de la facture portant le numéro 914981 émise le 25 novembre 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **11 - RESSOURCES HUMAINES**

2025-12-423

### **11.1 - Résolution pour autoriser une offre de service soumise par ited.**

Attendu que ited a soumis une offre de service pour le support informatique "Service géré VIP" pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2026 au coût de 1 700 \$, plus taxes par mois;

Attendu que ited a également soumis une offre de service pour les logiciels gérés "CyberSécurité" pour une période de 36 mois, jusqu'au 31 décembre 2028, au coût de 1 353.72 \$, plus taxes par mois;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 700 \$ plus taxes mensuellement, ainsi que son paiement à ited pour les services gérés VIP, jusqu'au 31 décembre 2026;

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 353.72 \$ plus taxes mensuellement, ainsi que son paiement à ited pour les logiciels gérés "CyberSécurité", jusqu'au 31 décembre 2028;

D'autoriser la directrice des Ressources humaines et directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la ville, ladite offre de service.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **12 - COUR MUNICIPALE**

## **13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

## **14 - TRAVAUX PUBLICS**

## **15 - LOISIRS**

## **16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES**

## **17 - INCENDIE**

2025-12-424

### **17.1 - Résolution pour renouveler le contrat avec ICO Technologies.**

Attendu qu'il y a lieu de renouveler le contrat de support annuel des applications (CESA) pour le logiciel Première Ligne avec ICO Technologies;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense, ainsi que son paiement d'un montant de 2 969.60 \$ plus taxes, pour le renouvellement du contrat de support annuel des applications pour le logiciel Première Ligne, du 1er janvier au 31 décembre 2026.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **18.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.**

Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 25 novembre 2025.

**Le conseil en prend acte.**

## **19 - VARIA**

**2025-12-425**

### **19.1 - Vote de félicitations au maire Éric Charbonneau.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations à M. Éric Charbonneau pour son élection au poste de préfet de la MRC d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2025-12-426**

### **19.2 - Vote de félicitations au conseiller Bruno Lavallée.**

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de féliciter le conseiller Bruno Lavallée pour ses 20 ans au sein du conseil municipal.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 20.

M. Rénaud Larocque	Signale le mauvais service de déneigement dans le secteur Gérard-Désilets, où les opérations sont jugées insuffisantes et tardives par les citoyens.
M. Jean-Yves Picard	Soulève le point que lors du dégel, dans le 4e Rang Est, l'eau ne s'écoule pas dans les fossés.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 27.

## **21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-sept minutes (20; 27).

\_\_\_\_\_  
Éric Charbonneau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudine Babineau, OMA  
Greffière

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Maryse Hamel  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date